

Renforcement des compétences dans l'Union – possibilités d'enseignement et de formation professionnels en période de transition

2026/2070(INI) - 21/10/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 504 voix pour, 63 contre et 99 abstentions, une résolution sur le renforcement des compétences dans l'Union - possibilités d'enseignement et de formation professionnels en période de transition

Les députés rappellent que **34,7% des Européens** ont obtenu un diplôme d'enseignement et de formation professionnels (EFP) et que 49 % de l'ensemble des étudiants de l'Union sont inscrits à un programme d'EFP. Or, l'EFP est considéré comme ayant moins de valeur que l'enseignement universitaire dans de nombreux États membres.

Reconnaître la valeur de l'EFP dans la société

Tout en se félicitant de l'attention politique renouvelée accordée à l'EFP dans le cadre de l'initiative de la Commission sur l'union des compétences et de la future stratégie européenne pour l'enseignement et la formation professionnels, le Parlement a souligné **l'importance de l'EFP pour le progrès social de l'Union**, ainsi que l'importance de promouvoir et de valoriser l'EFP afin d'améliorer son attractivité en tant que filière inclusive de qualité vers l'éducation et l'emploi de qualité.

La Commission est invitée à veiller à ce que la future stratégie en matière d'EFP porte sur **la qualité et la pertinence des programmes d'EFP**, ainsi que sur une meilleure promotion de ces derniers auprès des apprenants, des employeurs et du grand public, afin de mieux faire connaître les possibilités qu'offre l'EFP en matière d'emplois et d'évolution de carrière.

La résolution souligne la nécessité de veiller à ce que les étudiants et les diplômés de l'EFP aient le sentiment que leurs qualifications et leurs professions sont **valorisées de la même manière** que l'enseignement universitaire et de promouvoir les filières professionnelles auprès des jeunes, en particulier les filles.

Les députés soulignent que l'EFP doit être **inclusif** et devrait jouer un rôle essentiel dans l'accompagnement des apprenants moins favorisés ou exposés au risque d'exclusion de la société et du marché du travail, et qu'il devrait s'attaquer aux obstacles liés au genre, au handicap, à l'origine migratoire, à la géographie et au statut socio-économique. Ils invitent les États membres à **améliorer l'accessibilité et l'équité des aides financières** accordées aux apprenants de l'EFP et mettent l'accent sur le potentiel des microcertifications pour favoriser le renforcement des compétences et la reconversion professionnelle tout au long de la vie active.

Le Parlement souligne par ailleurs que l'EFP ne peut devenir une **filière attrayante** que si elle débouche sur des emplois de qualité. Il insiste sur le fait qu'il est essentiel de proposer des salaires équitables, des conditions de travail décentes, la sécurité de l'emploi et des perspectives d'évolution de carrière pour attirer et fidéliser les travailleurs issus de la filière professionnelle. Il souligne la nécessité de mettre en place des parcours d'accompagnement sur mesure pour les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation.

Déplorant que des obstacles structurels et financiers persistants continuent de limiter la participation des apprenants de l'EFP à des programmes de mobilité internationale, les députés demandent la mise en place d'un **cadre européen commun solide** garantissant la reconnaissance automatique des diplômes et des acquis d'apprentissage obtenus pendant les périodes de mobilité, de stage et d'apprentissage à l'étranger, afin d'assurer une plus grande sécurité juridique aux apprenants, aux prestataires d'EFP.

Améliorer la qualité et la pertinence de l'EFP grâce à des investissements accrus

Le Parlement invite la Commission à aider les États membres à:

- **investir suffisamment dans l'EFP** au moyen de recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen et en utilisant efficacement les instruments de financement de l'Union;

- **proposer une stratégie européenne ambitieuse en matière d'EFP**, qui renforce la cohérence et l'utilisation pratique des outils européens existants et aide les États membres et les prestataires d'EFP à garantir que tous les programmes et certifications d'EFP satisfassent aux critères et aux normes définis dans les systèmes d'assurance qualité largement reconnus.

Le prochain cadre doit reconnaître explicitement l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes comme des objectifs fondamentaux de l'EFP. La Commission est encouragée à associer systématiquement les partenaires sociaux et les prestataires d'EFP dès les premières étapes de la conception, de la mise en œuvre et de la gouvernance des politiques en matière d'EFP.

La résolution souligne que les **centres d'excellence professionnelle** devraient être au cœur du développement futur des systèmes d'EFP en Europe. Elle invite la Commission à préserver le budget consacré aux centres d'excellence professionnelle dans le prochain programme Erasmus+. Elle reconnaît également que **les entreprises jouent un rôle central** dans l'enseignement et la formation professionnels, en particulier dans les systèmes de formation en alternance. Elle invite la Commission et les États membres à renforcer la formation par le travail et le rôle et la visibilité des entreprises en tant que lieux d'apprentissage essentiels au sein des systèmes d'EFP.

Les députés demandent une **inclusion plus large de l'EFP dans les politiques et programmes existants de l'Union**. Ils encouragent l'intégration plus poussée des établissements de l'EFP dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'innovation et invitent la Commission à veiller à la participation active des établissements d'EFP à Horizon Europe.

Reconnaître la mobilité des étudiants et des travailleurs

Le Parlement souligne l'importance de la **reconnaissance des qualifications, des diplômes et des compétences** pour garantir la libre circulation et favoriser une mobilité d'études équitable pour les étudiants de l'EFP, ainsi qu'une mobilité professionnelle équitable pour les apprentis et les travailleurs. Il soutient l'objectif consistant à créer un véritable espace européen de l'éducation dans lequel la reconnaissance des diplômes universitaires et des qualifications professionnelles deviendrait progressivement automatique.

La résolution souligne la nécessité d'établir une **convention de reconnaissance** dans le cadre du processus de Copenhague afin de permettre la reconnaissance des qualifications de l'EFP à l'échelle de l'Union, sur la base d'outils existants tels que le cadre européen des certifications (CEC), les normes professionnelles WorldSkills et les acquis d'apprentissage, afin d'améliorer la comparabilité transfrontière et la mobilité de la main-d'œuvre.